

ACTION URGENTE

SOUDAN. DES MILITANTS ÉTUDIANTS DÉTENUS SANS INCULPATION

Cinq militants étudiants de l'université de Khartoum (Soudan) sont détenus sans inculpation à Khartoum depuis qu'ils ont été arrêtés par le Service national de la sûreté et du renseignement, le 13 et le 14 avril. Ils risquent d'être victimes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Bader Al Deen Salah Mohamed (en première année à la faculté d'économie et de sciences sociales), **Ahmed Zuhair Dawd** (faculté d'agronomie), **Mohamed Al Mujtaba** (faculté de pharmacie) et **Ibrahim Yahya Omer** (faculté de sciences) ont été arrêtés le 13 avril par le Service national de la sûreté et du renseignement à l'hôpital dentaire de Khartoum. Ils accompagnaient un camarade blessé lors d'une manifestation. **Mohamed Adam Shahtallah**, étudiant en géographie, a été interpellé le 14 avril devant l'université.

Le 13 et le 14 avril, le Service national de la sûreté et du renseignement a arrêté 27 étudiants (cinq femmes et 22 hommes) qui avaient manifesté à l'université. Les manifestations étudiantes contre le projet de l'État de vendre certains bâtiments de l'université ont débuté le 11 avril et se sont poursuivies jusqu'au 14. Les 27 étudiants concernés ont été libérés sans inculpation le 16. Ils ont affirmé avoir été soumis à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements en détention.

Les autorités n'ont pas indiqué où se trouvaient les étudiants maintenus derrière les barreaux mais les familles de ceux-ci sont persuadées qu'ils sont détenus dans les locaux du Service national de la sûreté et du renseignement près de la gare routière de Shendi, à Khartoum-Nord.

Amnesty International craint que Bader Al Deen Salah Mohamed, Ahmed Zuhair Dawd, Mohamed Al Mujtaba, Ibrahim Yahya Omer et Mohamed Adam Shahtallah subissent des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités soudanaises d'indiquer aux familles de Bader Al Deen Salah Mohamed, d'Ahmed Zuhair Dawd, de Mohamed Al Mujtaba, d'Ibrahim Yahya Omer et de Mohamed Adam Shahtallah où ils se trouvent et de veiller à ce qu'ils soient libérés immédiatement, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi ;
- exhortez-les à faire le nécessaire pour que les cinq étudiants détenus ne subissent pas d'actes de torture ni d'autres mauvais traitements ;
- priez-les instamment de permettre sans délai à ces personnes de consulter l'avocat de leur choix, de bénéficier des soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin et de recevoir des visites de leurs proches.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1er JUIN 2016 À :

Président de la République
Omar Hassan Ahmad al-Bashir
Office of the President
People's Palace
P.O. Box 281
Khartoum, Soudan

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Président,**

Ministre de la Justice
Awad Al Hassan Alnour
Ministry of Justice
P.O. Box 302
Al Nil Avenue
Khartoum, Soudan

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de l'Intérieur
Ismat Abdul-Rahman Zain Al-Abdin
Ministry of Interior
P.O. Box 873
Khartoum, Soudan

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays (adresse/s à compléter) :
Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SOUDAN. DES MILITANTS ÉTUDIANTS DÉTENUS SANS INCULPATION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International a recueilli des informations faisant état d'une répression intense et soutenue qui vise les activités menées par des étudiants dans les universités de tout le Soudan depuis 2012. Le Service national de la sûreté et du renseignement, la police et les autres services de sécurité ont eu recours à une force excessive en utilisant des matraques, du gaz lacrymogène, des balles en caoutchouc et des munitions réelles contre des manifestants pacifiques pour la plupart, ce qui a fait des morts et des blessés. Des dizaines de manifestants ont été tués, blessés, battus, arrêtés ou détenus. Certains détenus ont subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements ou ont été maintenus au secret.

Plus de 300 personnes soupçonnées d'avoir dirigé ou coordonné des manifestations contre les mesures d'austérité économique en 2012 ont été arrêtées et détenues arbitrairement. L'intervention du Service national de la sûreté et du renseignement et de la police lors des manifestations de septembre 2013 contre la suppression des subventions sur le carburant a causé la mort de plus de 140 personnes (dont les corps portaient des impacts de balles) et occasionné des blessures à des manifestants et des passants. En avril 2015, le Service national de la sûreté et du renseignement s'est servi de munitions réelles et de gaz lacrymogène contre des centaines d'étudiants qui manifestaient à l'université d'El Fasher en appelant au boycott des élections législatives prévues le même mois. En janvier 2016, des agents du Service national de la sûreté et du renseignement ont attaqué des étudiants qui participaient à un séminaire public organisé par les Forces populaires unies, un parti d'opposition, à l'université d'El Geneina (ouest du Darfour). Ils ont battu des étudiants au moyen de lances à incendie et de barres métalliques, faisant un mort et plusieurs blessés. En règle générale, l'État soudanais ne diligente pas d'enquête approfondie, impartiale et indépendante sur ces violations des droits humains et n'amène pas les responsables présumés de ces agissements à rendre des comptes, ce qui fait perdurer le climat d'impunité et n'a pas d'effet dissuasif.

Le Service national de la sûreté et du renseignement détient toujours des pouvoirs étendus en matière d'arrestation et de détention, au titre de la Loi de 2010 relative à la sécurité nationale, qui lui permet notamment de maintenir des suspects en détention jusqu'à quatre mois et demi sans contrôle judiciaire. Ses agents usent de leur pouvoir pour arrêter et placer en détention des personnes de façon arbitraire, et pour leur faire subir des actes de torture et autres mauvais traitements. La même loi les protège de toute poursuite pour les actes commis dans l'exercice de leurs fonctions, d'où une culture généralisée de l'impunité. Les modifications de la Constitution adoptées par le Parlement le 5 janvier 2015 n'ont fait qu'aggraver la situation, en conférant au Service national de la sûreté et du renseignement le pouvoir d'intervenir en cas de menaces politiques, sociales ou économiques sans préciser la nature exacte de ces menaces. Le Service national de la sûreté et du renseignement peut ainsi considérer que l'exercice légitime des libertés d'expression, d'association et de réunion est une menace pesant sur l'État. Amnesty International ne cesse de demander que les pouvoirs du Service national de la sûreté et du renseignement soient revus à l'aune des normes internationales.

Noms : Bader Al Deen Salah Mohamed, Ahmed Zuhair Dawd, Mohamed Al Mujtaba, Ibrahim Yahya Omer, Mohamed Adam Shahtallah
Hommes

AU 89/16, AFR 54/3861/2016, 20 avril 2016